

# Quel avenir pour les exportations agricoles ACP (Afrique-Caraïbes-Pacifique) vers l'Union Européenne ?

Vincent Ribier, CIRAD-Amis-Ecopol

## I. Vue d'ensemble des exportations agricoles de l'ensemble Afrique-Caraïbes-Pacifique vers l'UE

Une balance commerciale agricole très en faveur de la région ACP

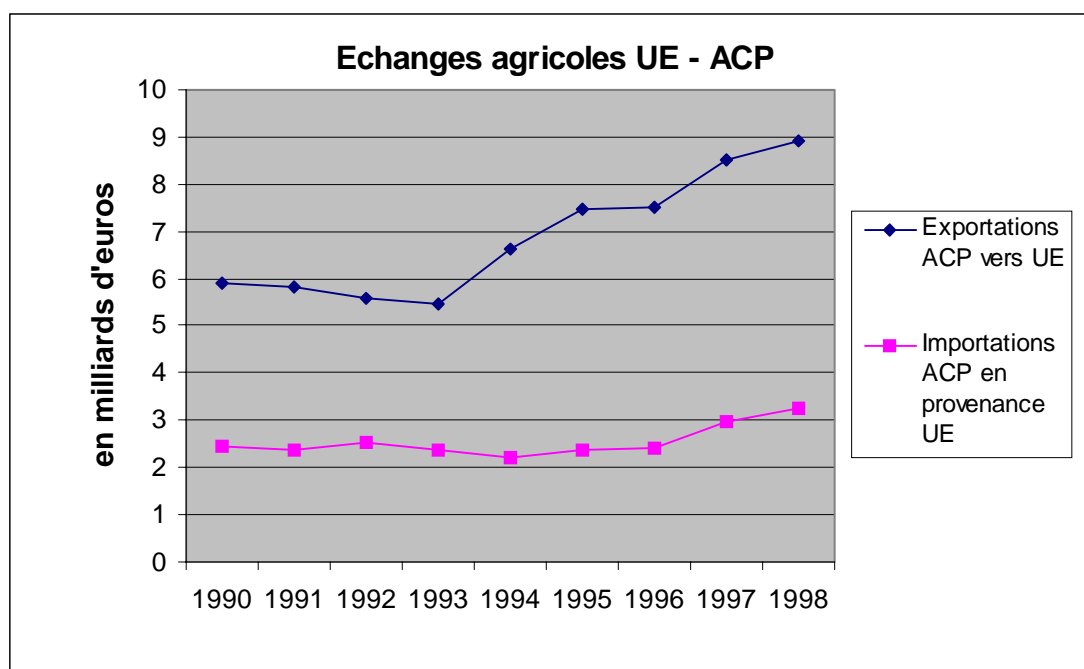
Les échanges commerciaux agricoles sont nettement déséquilibrés entre l'Union Européenne et la zone ACP (hors Afrique du Sud)<sup>1</sup> puisque les exportations agricoles ACP vers l'UE sont près de trois fois supérieures en valeur à celles de l'UE vers les ACP : en 1998, les exportations ACP étaient de 8,91 milliards d'euros (58,4 milliards de francs) contre 3,24 milliards d'euros (21,2 milliards de francs) dans le sens inverse. Les exportations agricoles ACP vers l'UE, stables de 1990 à 1993, ont nettement augmenté à partir de 1994, avec une croissance de la valeur des exportations de 62 % entre 1993 et 1998. Cette progression s'explique en partie par la hausse des cours mondiaux des principaux produits agricoles tropicaux sur la période 1984-86, mais il est notoire que la baisse ultérieure des cours mondiaux ne s'est pas traduite par une baisse de la valeur des exportations ACP, ce qui montre le dynamisme de celles-ci. Les importations agricoles ACP sont quant à elles plus stables sur la décennie, au moins jusqu'en 1996 ; elles n'ont significativement augmenté qu'en 1997 et 1998.

La même tendance d'un net excédent commercial agricole est observée dans le cas de l'Afrique du Sud, mais dans des volumes bien inférieurs aux échanges UE-ACP : les exportations agricoles de l'Afrique du Sud vers l'UE ont été de 1,26 milliard d'euros (8,3 milliards de francs) en 1998, et ses importations ne s'élèvent qu'à 360 millions d'euros (2,4 milliards de francs).

---

<sup>1</sup> Les chiffres agrégés de la zone ACP ne tiennent pas compte de l'Afrique du Sud qui est traitée à part dans le texte. Cela tient au fait que l'Afrique du Sud, qui n'a intégré le groupe ACP qu'en 1997, ne bénéficie pas de tous les avantages commerciaux et tarifaires des autres pays du groupe. De plus, la structure des exportations agricoles sud-africaines est radicalement différente de celle du groupe ACP, et il est donc plus intéressant de les traiter séparément.

Graphique n° 1



Source : Eurostat

### Des gains de parts de marché sur le marché européen

Cette progression des exportations agricoles ACP a permis à cette zone de gagner des parts sur le marché européen au cours des années 90, ce qui est d'autant plus à souligner que dans le même temps, les parts de marché ACP pour les produits non-agricoles se sont effondrées. Comme le montre le tableau n°1, la part de la provenance ACP dans les importations agricoles européennes progresse depuis 1992, après un tassement au tout début des années 90. Elle atteignait 14,3 % en 1998.

Tableau n°1  
Parts des ACP dans les importations agricoles de l'UE, milliards d'euros

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Provenance ACP	5,9	5,8	5,6	5,5	6,6	7,5	7,5	8,5	8,9
Toutes provenances	43,6	46,2	46,1	45,1	51,4	54,1	56,1	60,4	62,3
Parts de marché ACP	13,5 %	12,6 %	12,1 %	12,2 %	12,8 %	13,9 %	13,4 %	14,1 %	14,3 %

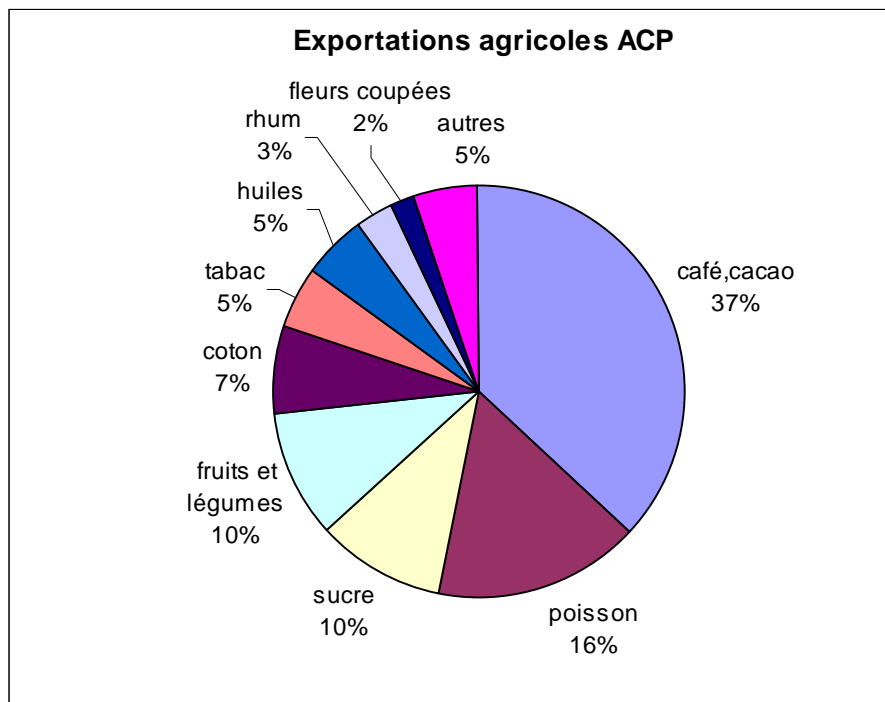
Source : Eurostat

### Des exportations ACP dominées par quelques produits

Les exportations agricoles des ACP à destination de l'UE sont concentrées sur un faible nombre de produits, essentiellement tropicaux. Il est significatif de constater à cet égard que deux groupes de produits, les boissons tropicales (café, cacao, thé) d'une part, et les produits de la

pêche (produits frais et préparations), représentent ensemble plus de la moitié des exportations agricoles totales, comme le montre le graphique 2.

Graphique 2



En y ajoutant les exportations agricoles de sucre et de fruits et légumes (9,5 %), on atteint près de 75 % des exportations cumulées. Les 25 % restants se répartissent entre le coton, le tabac et les huiles, qui représentent encore chacun environ 5-6 %, le rhum (3,0 %), les fleurs coupées et plantes ornementales (2,3 %) et la viande (1,3 %).

Les produits oléagineux, graines et huiles confondues, ne représentent donc que de l'ordre de 5 % des exportations agricoles ACP. En 1998, cette part était de 5,4 %, se décomposant en 1,9 % pour les graines oléagineuses et 3,5 % pour les huiles. Les principales graines oléagineuses exportées sont le coprah (21 % du total des graines), le coton (15 %), l'arachide (14 %) et le sésame (11 %). Les principales huiles exportées sont l'huile de palme (46 % du total des huiles), l'huile d'arachide (30 %) et les huiles lauriques (22 %).

Dans le cas de l'Afrique du Sud, les exportations agricoles sont également très spécialisées. Les fruits y jouent un rôle totalement dominant, tout d'abord sous forme de fruits frais ou secs (agrumes, raisin, pommes et poires) qui représentent à eux seuls 55 % des exportations agricoles totales, mais aussi sous forme de vin (14 %) et de fruits en boîte ou jus de fruits (9 %). Sous ces différentes formes, les fruits représentent donc près de 80 % des exportations agricoles de l'Afrique du Sud. La part des produits de la pêche reste stable autour de 12 % tandis que celle des autres produits est de l'ordre de 10 %.

Des évolutions assez contrastées entre produits

La bonne performance globale des exportations agricoles ACP au cours des années 90 est la résultante d'évolutions assez contrastées selon le type de produit, comme le montre le tableau suivant.

Tableau n°2  
Evolution de la contribution de chaque groupe de produits au total des exportations agricoles

	1988-90	1991-93	1994-96	1997-98
Café-cacao-thé	42,3 %	34,6 %	39,0 %	36,9 %
Produits de la pêche	10,1 %	11,9 %	13,7 %	15,9 %
Sucre	11,1 %	13,4 %	11,6 %	10,4 %
Fruits et légumes	10,8 %	12,3 %	10,5 %	9,5 %
Coton	7,5 %	6,3 %	5,5 %	6,6 %
Tabac	4,0 %	5,7 %	4,5 %	5,4 %
Huiles et graines oléagineuses	5,1 %	4,7 %	5,1 %	5,1 %
Rhum	1,5 %	2,5 %	1,8 %	3,0 %
Fleurs coupées	0,9 %	1,5 %	1,9 %	2,3 %
Viande	0,7 %	2,0 %	1,7 %	1,3 %

Source : Eurostat

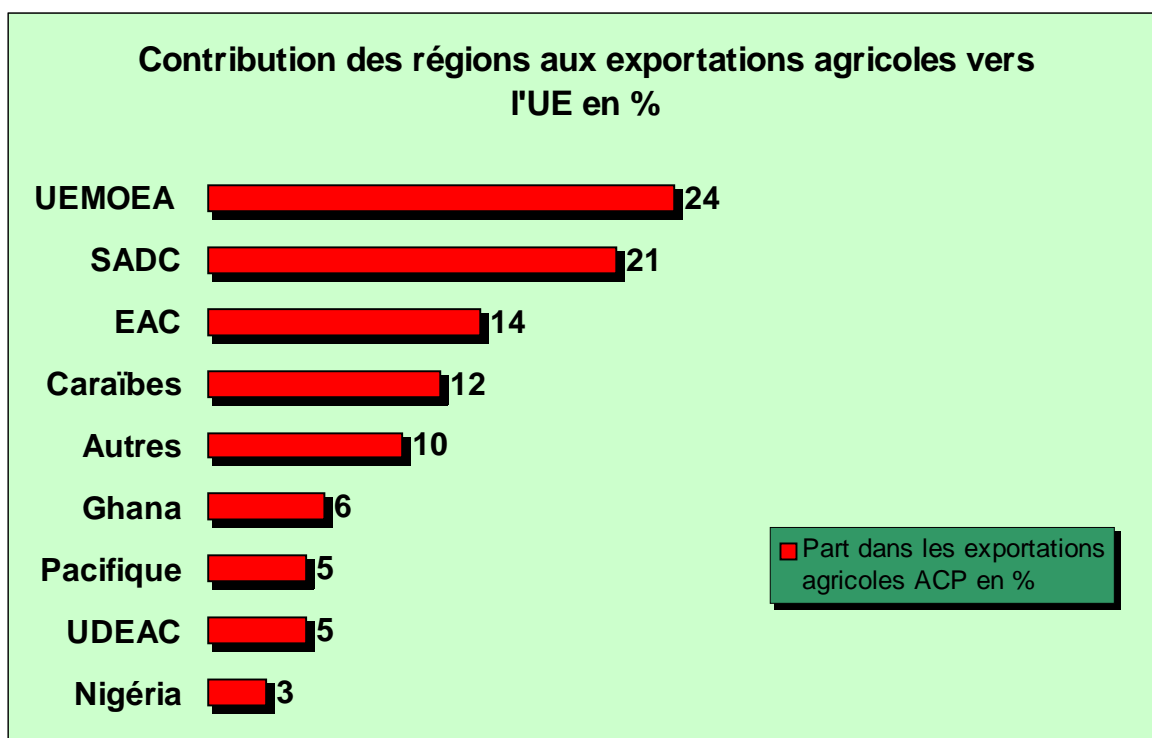
Au delà des fluctuations conjoncturelles liées à la volatilité des cours mondiaux de matières premières, qui expliquent notamment la variabilité de la part relative de l'ensemble café-cacao-thé, ainsi que du tabac, certaines tendances structurelles à la hausse ou à la baisse sont nettement perceptibles.

- La part de certains produits est en progression continue sur la période : c'est notamment le cas des produits de la pêche, dont la part passe de 10,1 % du total des exportations agricoles en moyenne sur la période 1988-90 à 15,9 % sur la période 1997-98, des fleurs coupées et plantes ornementales, dont la part passe 0,9 % en 1988-90 à 2,3 % en 1997-98, et également du rhum (de 1,5 à 3 %). Les poissons et les produits de la pêche sont devenus ces dernières années le deuxième groupe de produits agricoles exportés par les ACP, grâce à une forte augmentation depuis le début de la décennie. Cette augmentation s'explique par la forte croissance de la demande européenne que les captures de l'UE ne suffisent pas à satisfaire. L'Espagne, la France et l'Italie constituent les principaux importateurs de poisson ACP. Ces exportations sont constituées de thon en conserve (5,6 % des exportations agricoles totales), de crustacés et mollusques (4,8 %), de poisson frais (4,1 %) et de poisson surgelé (1,8 %). Les fleurs coupées et plantes ornementales constituent un exemple intéressant de succès en matière de diversification des exportations, en se positionnant sur un créneau étroit bénéficiant de marges préférentielles supérieures à 12 % sur le Système de Préférences Généralisées (SPG). Il est à noter que les marges préférentielles, également importantes dans le cas des produits de la pêche, ont sans nul doute favorisé la progression observée.
- A l'inverse, les exportations de sucre, de fruits et légumes, de viande sont dans une dynamique décroissante. Les exportations de sucre, après avoir représenté près de 14 % des exportations agricoles totales en 1992 et 1993, ne représentaient plus que 10,6 % en 1997 et 10,1 % en 1998. Il en est de même pour les exportations de fruits et légumes, dont la part a chuté de 13 % en 1993 à 9 % en 1998. Cette chute est avant tout imputable à la piètre performance des principaux fruits exportés, la banane et l'ananas, qui représentent à eux deux plus de la moitié des fruits et légumes exportés par les ACP, alors même que certaines

filiales de niche se sont développées de manière spectaculaire (cas du litchi ou du haricot vert de contre-saison)

Des exportations agricoles concentrées sur quelques régions

Graphique n°3



Comme le montre le graphique n°3, les exportations agricoles ACP sont assez concentrées sur le plan géographique puisque trois régions représentent environ 60 % du total ACP : il s'agit tout d'abord de l'UEMOA, l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine, première région exportatrice agricole de l'ensemble ACP avec près du quart du total exporté ; il est à souligner que cette performance est due principalement à la Côte d'Ivoire, qui représente à elle seule 20 % des exportations agricoles totales ; la SADC (Southern Africa Development Community, et l'EAC, Eastern Africa Community, sont respectivement les deuxième et troisième régions exportatrices agricoles de la zone ACP, avec des contributions de 21 et de 14 %.

Tableau n°3  
Principaux produits exportés par région, données 1998

UEMOA		SADC		EAC	
Cacao	43 %	Sucre	26 %	Café	38 %
Coton	10 %	Tabac	18 %	Thé	14 %
Café	9 %	Pêche	18 %	Fleurs coupées	11 %
Fruits	9 %	Café	11 %	Pêche	10 %
Pêche	8 %	Coton	7 %	Légumes	7 %

Ces trois régions ont des structures d'exportations agricoles notablement différentes. Les exportations de l'UEMOA sont très dépendantes du cacao ; plusieurs produits ont ensuite un poids relativement équivalent, de l'ordre de 10 % : il s'agit du coton, du café, des fruits et des produits de la pêche. Les exportations de la région EAC sont également très dépendantes d'un seul produit, le café dans ce cas. Il est à noter toutefois un effort de diversification avec des produits en nette progression sur la décennie comme les fleurs coupées et les légumes. La structure des exportations SADC est légèrement plus équilibrée ; celles-ci reposent essentiellement sur trois produits, le sucre, le tabac et les produits de la pêche.

## **II. L'avenir des exportations agricoles ACP**

### L'Accord de Cotonou et l'initiative « Tout sauf les armes »

L'Accord de Cotonou a été signé en juin 2000 entre l'Union européenne et les 77 pays ACP. Il succède à la quatrième Convention de Lomé. Il prévoit la fin du régime commercial non-réciproque qui permettait à la grande majorité des produits ACP de rentrer en Europe en franchise de droits de douane sans que les pays ACP aient à faire de même avec les produits européens, et la mise en place à partir de 2008 d'accords de partenariats économiques (APE) entre l'Europe et les groupes de pays ACP qui le souhaitent. Les pays non signataires d'APE passeront sous le régime du SPG, moins favorable en termes d'accès au marché européen que l'ancien régime de Lomé.

A cette évolution des accords UE-ACP s'est ajoutée l'initiative « Tout sauf les armes » (TSA) prise par l'UE en février 2001. Selon cette décision, tous les produits, à l'exception des armes, en provenance de tous les Pays les Moins Avancés (PMA), ACP comme non ACP, sont admis sans aucun droit de douane sur le marché européen. Cette décision prend un effet immédiat à l'exception de trois produits considérés comme sensibles (banane, riz et sucre), pour lesquels un échéancier de diminution progressive des droits de douane est prévu, avec une ouverture totale en 2009 au plus tard.

Dans ce nouveau contexte, les protocoles sont quasiment condamnés à moyen terme. Leur maintien est certes prévu par le nouvel Accord jusqu'en 2008 mais le protocole banane a été déjà largement édulcoré, le protocole sucre est menacé par l'initiative « Tout sauf les armes » et la baisse des prix d'intervention prévue dans la nouvelle PAC réduit les avantages tirés du protocole viande.

### Conséquences pour les exportations ACP

Le nouveau paysage des relations commerciales UE-ACP qui va découler de l'Accord de Cotonou et de l'initiative PMA risque de remettre en cause la dynamique récente des exportations ACP. Compte tenu du traitement spécifique accordé aux PMA, il convient de distinguer les perspectives pour les PMA d'une part, pour les pays non PMA d'autre part.

#### *Cas des PMA*

Les pays ACP classés dans la catégorie PMA représentent un petit moins de 25 % du total des exportations agricoles ACP, principalement café (Ouganda, Ethiopie, Tanzanie), coton (pays

sahéliens) et fruits (Madagascar). L'initiative « Tout sauf les armes » leur permet d'avoir accès au marché européen sans avoir besoin d'ouvrir leur propre marché en contrepartie. Ils n'ont donc aucun intérêt à souscrire un Accord de Partenariat Economique avec l'UE. Il faut toutefois noter que les ACP PMA sont positionnés sur des produits d'exportation ne bénéficiant que de très faibles marges préférentielles (café, coton) et qu'ils ne tirent donc avantage du système de préférence que pour quelques produits spécifiques tels que le litchi de Madagascar. Leur avantage est donc très minime et de plus, ils seront soumis à une nouvelle concurrence, celle des PMA non ACP qui ne bénéficiaient pas auparavant d'un accès privilégié au marché européen dans le cadre de la Convention de Lomé et qui vont en bénéficier maintenant avec l'initiative TSA.

#### *Cas des non PMA*

Les pays non PMA, qui représentent un peu plus de 75 % du total des exportations agricoles ACP, ont le choix de signer ou de ne pas signer un Accord de Partenariat Economique avec l'Union Européenne. S'ils signent un tel accord, ils préservent leur accès privilégié au marché européen, mais en contrepartie, ils ouvrent leur propre marché aux importations européennes. S'ils ne signent pas, ils tombent dans le système des préférences généralisées (SPG) et perdent de ce fait les préférences tarifaires dont ils jouissaient jusqu'alors. Ils sont donc confrontés au dilemme de subir la concurrence des exportations européennes ou de perdre leur accès privilégié au marché européen.

Les pays ACP non PMA qui ne vont pas signer d'APE vont donc se retrouver par défaut avec le SPG et perdre la marge préférentielle, qui était de l'ordre de 6 % pour café-cacao, de 3 % pour le coton, mais de plus de 10 % pour fruits et légumes, fleurs coupées et produits de la pêche. Les exportations des ACP vont donc être de plus en plus concurrencées sur le marché européen par les origines latino-américaines et asiatiques et les enjeux de compétitivité prix vont se trouver exacerbés. La bonne performance des exportations agricoles ACP sur le marché européen au cours des années 90 risque donc d'être remise en cause. Il convient toutefois de nuancer l'analyse par type de produits :

- Au sein des boissons tropicales (café, cacao), pour lesquelles les pays ACP bénéficient d'une légère marge préférentielle, la situation est très contrastée entre les deux produits. Dans le cas du café, les pays ACP perdent régulièrement des parts sur le marché européen depuis 20 ans (la part ACP est passée de 39 % en 1988-90 à 28 % en 1997-98 du fait d'une baisse des volumes exportés par les ACP alors même que les importations totales de l'UE sont en hausse) et cette tendance va très probablement se poursuivre avec l'érosion de la marge préférentielle. Dans le cas du cacao, la tendance est inverse et les pays ACP gagnent régulièrement des parts de marché sur l'Europe, celles-ci passant de 74 % en 1988-90 à 87 % en 1997-98. Il semble toutefois difficile d'aller beaucoup au delà, le marché européen étant déjà quasiment entièrement couvert par l'origine ACP.
- Les fruits et légumes ACP sont comme le café de plus en plus concurrencés par les autres origines tropicales. L'ananas ACP, essentiellement d'origine ivoirienne, perd continuellement des parts de marché au profit de l'ananas du Costa Rica, et la banane ACP aura de plus en plus de mal à résister à la révision des conditions préférentielles anciennement octroyées dans le cadre du protocole banane. La compétitivité ACP est plus pénalisée dans le cas des fruits par l'organisation des circuits de commercialisation internationaux que par les conditions techniques et les coûts de production à la parcelle. Le poids des multinationales américaines dans la commercialisation de l'origine latino-américaine est ici largement déterminant.

- Les quelques créneaux les plus dynamiques des exportations agricoles ACP, produits de la pêche, fleurs coupées, quelques fruits en position de niche, bénéficiaient jusqu'à présent de préférences tarifaires élevées, pouvant atteindre les 15 % dans certains cas. Ce sont donc par conséquent les produits qui seront les plus affectés en cas de perte de ces préférences. De plus, dans le cas de la pêche, les nouvelles normes sanitaires imposées par l'UE sont en passe de freiner la dynamique exportatrice ACP, les exportateurs africains ayant pour l'instant des difficultés à remplir ces nouveaux cahiers des charges sanitaires.
- Le cas du coton est assez particulier. Ce produit ne bénéficiait que d'une marge préférentielle très réduite, et de plus, la destination européenne était secondaire pour les exportations ACP, la majorité de celles-ci partant sur l'Asie du sud-est. Il est toutefois à noter que les parts de marché du coton ACP, qui étaient en perte de vitesse au début des années 90 (25 % en 1988-90, 21 % en 1991-93, 20 % en 1994-96), sont nettement remontées en 1997-98 à 31 %. On peut donc s'attendre à une continuation de cette tendance dans les années à venir, surtout si la réduction du soutien aux producteurs de coton communautaires (Espagne et Grèce) se confirme.
- Dans le cas des huiles, la concurrence des origines asiatiques, mais également de la production européenne, est vive. Le choix entre l'abandon de marges préférentielles et l'établissement d'accords de libre-échange va fragiliser les filières oléagineuses africaines dans leur effort d'approvisionnement des marchés intérieurs sans améliorer pour autant la compétitivité des huiles africaines à l'exportation. Les exportations d'huile d'arachide sont ainsi en nette perte de vitesse du fait de la concurrence croissante de l'huile de soja américaine mais également des huiles de colza et tournesol européennes. La stabilité des exportations oléagineuses ACP sur le marché européen n'est due jusqu'à présent qu'à la bonne performance des exportations d'huile de palme et dans un degré moindre des exportations d'huiles lauriques.

Les pays ACP ont longtemps privilégié la négociation commerciale avec l'UE comme stratégie prioritaire d'insertion dans le commerce mondial. Ils prennent maintenant conscience des limites de cette stratégie et de la nécessité de développer leur compétitivité à tous les niveaux, compétitivité-prix bien sûr, mais également compétitivité vis à vis des normes de qualité et des normes sanitaires. L'abandon annoncé du partenariat commercial privilégié avec l'UE ne leur en laisse pas le choix.



## Encadré Coton

Le coton ACP est avant tout exporté vers l'UE pour la fibre. Sur 515 millions d'euros de coton exporté, 490 millions correspondent à des exportations de fibre pour seulement 25 millions de graine oléagineuse.

Les exportations ACP de coton proviennent principalement de la zone sahélienne (Tchad, Mali, Burkina, Soudan), et à un degré moindre de la zone côtière d'Afrique de l'Ouest (Bénin, Côte d'Ivoire et Cameroun) et d'Afrique de l'Est (Zimbabwe et Tanzanie)

**Importations de l'UE de coton fibre, selon provenance**  
moyennes triennales en milliers de tonnes

	1988-90	1991-93	1994-96	1997-98
Tchad	30,4	31,6	34,8	48,9
Mali	26,7	28,4	32,5	49,6
Zimbabwe	38,9	15,2	18,4	30,3
Bénin	14,0	18,8	25,1	15,5
Burkina	14,5	19,3	9,7	26,6
Côte d'Ivoire	29,5	15,8	8,9	17,6
Soudan	24,1	15,0	9,5	21,6
Cameroun	17,7	8,8	6,3	19,5
Tanzanie	14,2	12,7	10,2	6,8
Total ACP	253	198	185	274
Toutes provenances	1.018	926	913	898
ACP/ Toutes provenances	25 %	21 %	20 %	31 %

Source : Eurostat

### Importations UE en provenance des ACP

- Sur des importations totales de l'UE de l'ordre de 900.000 à 1 million de tonnes, la part provenant de la zone ACP a connu d'importantes fluctuations : en baisse de 25 à 20 % au début des années 90, cette part a nettement augmenté sur 1997-98 pour remonter à 31 %.
- Les approvisionnements de l'UE dépendent assez largement des républiques de l'ex-URSS : les importations en provenance de Riga ont été de 304.000 tonnes en 1997-98, soit des volumes supérieurs à ceux provenant de la zone ACP, avec du coton essentiellement en provenance d'Ouzbékistan, mais aussi des pays limitrophes, Turkménistan et Tadjikistan. Citons également les USA (55.000 tonnes) et l'Australie (45.000 tonnes).

### Exportations ACP à destination de l'UE

- Le marché de l'UE représente aujourd'hui environ 30 % des exportations totales de la zone ACP. Celles-ci seraient plus orientées vers le marché européen sans la production européenne (Espagne et surtout Grèce) qui correspond à environ la moitié de la production totale de l'Afrique francophone.

- Seul le Tchad exporte la quasi totalité de son coton vers l'UE. Pour tous les autres pays ACP, moins de la moitié de leurs exportations de coton partent vers le marché européen : de l'ordre de 45 % pour Mali et Burkina Faso, de 30-35 % pour Cameroun et Zimbabwe, de 25 % pour la Côte d'Ivoire et de moins de 20 % pour des pays tels que Soudan, Tanzanie et Bénin.
- Les exportations cotonnières ACP partent également largement vers l'Asie. La chute de la demande asiatique a donc eu des conséquences notoires pour le coton ACP. Cela a été aggravé par le fait que les centres de consommation asiatiques ont modifié en profondeur leurs modes d'approvisionnement en raccourcissant leurs contrats de plusieurs mois à quelques semaines. En conséquence, l'origine australienne, plus proche, a été privilégiée au détriment de l'Afrique de l'Ouest.

Destination des exportations ACP 1998, en milliers de tonnes

	Exportations vers l'UE	Exportations totales	Destination UE/total
Tchad	50,6	56,0	90 %
Mali	54,4	119,0	46 %
Zimbabwe	25,2	78,2	32 %
Bénin	12,0	77,0	16 %
Burkina	31,5	74,0	43 %
Côte d'Ivoire	17,2	68,0	25 %
Cameroun	21,2	65,0	33 %
Soudan	17,1	93,9	18 %
Tanzanie	6,3	38,0	17 %
Total ACP	269	867	31 %

Sources : Eurostat et FAO

## Résumé

Les exportations agricoles ACP à destination du marché européen ont connu un certain dynamisme au cours des années 90 ; cela s'est concrétisé par des gains de parts de marché, de 12 % du marché européen en 1992 à plus de 14 % en 1998. Les huiles et graines oléagineuses ne représentent que 5 % des exportations ACP, le coton de 6 à 7 % selon les années. La bonne performance d'ensemble des exportations ACP au long de la dernière décennie risque toutefois d'être remise en cause par les nouvelles règles commerciales UE-ACP définies par l'accord de Cotonou, signé en juin 2000, qui prend le relais de la Convention de Lomé.

## Abstract

Exports of agricultural goods from the African Caribbean Pacific countries (ACP) to the European market (EU) have lived the nineties with dynamism; this was observable through gains in market shares, from 12% of the European market in 1992 to more than 14% in 1998. Oil and oilseeds did not represent but 5% of ACP exports, cotton but 6 or 7% depending which year. However, the good overall performance of ACP exports during the last decade may well be put at risk by the new EU-ACP commercial rules, as defined by the Cotonou Agreement that was signed in June 2000, taking over the Lomé Convention.

### **La zone ACP Afrique Caraïbes Pacifique**

La zone ACP est constituée de 77 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Parmi ceux-ci, 48 sont des pays africains, 15 sont des pays des Caraïbes, la grande majorité insulaires, et 14 sont des Etats insulaires du Pacifique.

Les pays du continent africain sont largement majoritaires, puisqu'ils représentent 95 % de la population totale des pays ACP, les pays caribéens 4 % et les petits Etats insulaire du Pacifique 1 % seulement.

L'Afrique du Sud a rejoint le groupe ACP en 1997 mais ne bénéficie pas de tous les avantages des autres pays, notamment en termes d'accès préférentiel au marché européen.

### **Les ensembles sous-régionaux de la zone ACP**

Au sein de la zone ACP, certains pays sont regroupés dans le cadre d'accords économiques ou monétaires régionaux. Les principaux ensembles sous-régionaux sont les suivants :

- l'UEMOA, l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine, est composée de 8 pays, le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo
- la SADC, Southern Africa Development Community, est composée de l'Afrique du Sud, l'Angola, le Botswana, le Congo (République Démocratique), le Lesotho, le Malawi, le Mozambique, Maurice, la Namibie, le Swaziland, la Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe.
- L'EAC, Eastern Africa Community, est composée du Kenya, de l'Ouganda et de la Tanzanie. A noter que la Tanzanie appartient à la fois à l'EAC et à la SADC.
- La CEMAC, Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale, est composée du Cameroun, de la République Centrafricaine, du Congo, de la Guinée Equatoriale, du Gabon et du Tchad.

De nombreux pays ACP n'appartiennent à aucun ensemble sous-régional